

Ajoutons à toutes ces considérations ce que l'Histoire récente nous a malheureusement trop confirmé: le besoin de trouver un bouc émissaire, besoin que Jos. Hess a formulé comme suit: «Es ist menschliche Art, angesichts eigener Verfehlungen nach einem Sündenbock Ausschau zu halten und diesem alles, aber auch alles an Untugenden und Lastern der Epoche anzudichten, in der robusten Annahme, vollständig rein und sonder Tadel dazustehen kommen. Ritter und rittergleiche Herren waren zur Zeit des Verfalls um kein Haar besser gesittet als die Templer. Alle Verdammung traf aber diejenigen, die vom Papst und König zu unlauteren Zwecken angeklagt und mit bösen Zeugnissen überführt worden waren.» (88)

* * *

La Commanderie de Roth ayant passé aux Chevaliers de St-Jean à Trèves, ceux-ci conservèrent les biens jusqu'à la suppression des établissements religieux par la République Française.

Sauf le dossier des Chevaliers de l'Ordre de St-Jean aux Archives de l'Etat on ne trouve nulle trace d'eux dans les Régestes de W. P. et Wampach et il faut avancer jusqu'en 1472 pour entendre parler d'eux.

Les Templiers avaient-ils réussi à monnayer une partie de leurs terres avant leur disparition du Luxembourg, ou bien leurs «héritiers», les chevaliers de St-Jean avaient-ils vendu leurs propriétés éparpillées à travers le pays, toujours est-il que sur le relevé de la taxe du Clergé régulier pour laquelle il devait intervenir pour le paiement de l'aide accordée au printemps 1472 au duc de Bourgogne, «les seigneurs de Roth, les chevaliers de Malte», ne figurent que pour 4 livres, alors que les abbés de St-Maximin, Echternach, Münster, St-Hubert, payaient respectivement 80, 50, 25 et 16 livres, les abbayes de Marienthal et Clairfontaine et Bonnevoie respectivement 20, 5 et 5, et les Trinitaires de Vianden 12 livres, etc. (89)

Suivant un état de la justice de Roth établi le 21/4/1773 et conservé dans le temps aux archives du château de Roth (90), les chevaliers de St-Jean possédaient entre autres les biens et droits suivants: dans les alentours immédiats de la Commanderie:

- 2½ journaux (91) de jardins,
- 1 petit vignoble,
- 8 journaux de terres arables,
- 6 journaux de terres incultes,
- 7 journaux de prés et vergers,
- 24 arpents de bois;